

COMPESIÈRES FC

Club fondateur du Tournoi des Campagnes en 1953

REGLEMENT GENERAL du Tournoi des Campagnes

1. Le Compesières FC met en compétition des challenges dans un Tournoi dit « DES CAMPAGNES » remis pour une année au Club vainqueur. Ce tournoi a été créé par Monsieur Alfred COMOLI en 1953.
2. Le Tournoi se déroule en principe vers la fin août à la veille de la rentrée des écoles primaires genevoises et avant la reprise du championnat de football des ligue inférieures à Genève.
3. Chaque club de la campagne genevoise, ou considéré comme tel lors de la création du Tournoi, a la possibilité d'organiser ce Tournoi en faisant une demande écrite jusqu'au 31 août de l'année précédente au Compesières FC, qui est seul habilité à décider de son attribution.
4. Le nombre d'équipes participantes est fixé à 20 avec 2 terrains ; ce nombre peut être porté à 24 équipes si le club organisateur dispose de 3 terrains. En cas d'inscriptions supérieures au nombre prévu, les clubs possédant une équipe en ligue nationale, en 1^{ère} ligue ou en 2^{ème} ligue inter seront éliminés ; si, au contraire, le nombre d'inscriptions est insuffisant, le club organisateur peut inviter au maximum 3 clubs ne faisant pas partie de la campagne genevoise selon l'art. 2 ; dans ce cas, les clubs invités ne pourront pas être bénéficiaires des challenges qui seront alors remis aux premières équipes classées de la campagne genevoise.
5. Le règlement administratif pour l'organisation des tournois avec équipes de 11 joueurs, le règlement de jeu et les règles officielles de l'ASF sont seuls reconnus valables.
6. Tous les membres en âge d'actif d'un club inscrit, régulièrement qualifiés à l'ASF et à l'ACGF, **ou en instance de l'être avec pièces à l'appui**, sont admis à participer au Tournoi. Leur appartenance au club inscrit est obligatoire ; tous les passeports des joueurs seront remis au Jury avant le premier match de chaque équipe, par l'impression des cadres depuis le "club-corner".
7. Les clubs de ligue nationale, de première ligue et de 2^{ème} ligue inter ne peuvent pas participer au Tournoi avec leur 1^{ère} équipe. En cas de non-observation des articles 4, 5 et 6 du présent règlement, il sera donné match perdu 3-0 forfait à l'équipe fautive. Les décisions de l'ASF ont force de loi.
8. Cinq joueurs au maximum pourront être remplacés en cours de partie. (cf 2^è ligue)
9. Suspension :
 - a. un joueur expulsé lors d'un match sera suspendu pour toute la suite du Tournoi (carton rouge direct)
 - b. un joueur expulsé à la suite de 2 avertissements dans le même match ne pourra être remplacé et sera automatiquement suspendu pour le match suivant ;
10. Les joueurs participant au Tournoi doivent être assurés contre les accidents. Le Club organisateur et le Compesières FC n'assument aucune responsabilité en cas d'accident

et de vol sur les places de jeu, dans l'enceinte du stade, dans les vestiaires et les parkings.

11. Les arbitres officiels de l'ASF dirigent les rencontres, qui débutent et de terminent par une sirène déclenchée par le Jury, pour tous les matches. La durée des matches est de 20 minutes, sans changement de camp. Une équipe absente à l'heure du match perd par forfait 3-0.
12. Les ballons de matches sont mis à disposition par le club organisateur.
13. La finance d'inscription est de Fr. 200.- (deux cent) et devra être versée un mois avant le début du Tournoi, elle est répartie comme suit : Un montant de Fr. 100.- est versé par les organisateurs sur un Fonds géré par le Compesières FC, qui l'utilise à la remise de prix spéciaux, s'ajoutant aux Challenges et autres Coupes habituelles, sous forme de BONS d'achats "Eleven Sports" destinés aux 3 clubs les mieux classés du Tournoi. L'autre montant de Fr. 100.- reste à disposition du club organisateur du Tournoi. En cas de forfait, avant ou pendant le tournoi, d'un club régulièrement inscrit, une amende de Fr. 500.- lui sera infligée.
14. Des tableaux placés dans l'enceinte du stade indiqueront clairement les résultats des matches et les classements.
15. Chaque équipe participante recevra un prix. Le club qui gagne trois fois en cinq ans un des challenges mis en compétition le conserve définitivement.
16. Toute réclamation, pour être examinée, sera établie par écrit accompagnée d'une caution de Fr. 300.- et présentée à un Jury d'au moins 3 membres qui statuera ; ses décisions sont sans appel. Si la réclamation est justifiée, la caution sera remboursée.
17. Chaque club inscrit au Tournoi s'engage, sauf en raison d'une compétition officielle ASF, à y participer avec sa première équipe (voir point 4); il reconnaît le présent règlement et s'engage à le respecter.
18. Ce règlement est seul valable pour toutes les organisations futures du Tournoi des Campagnes ; il ne peut être modifié sans l'accord du Compesières FC.

Au nom du Comité du Compesières FC

Jacques Chobaz
Président

Compesières, août 2019